

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 9 février 2022

### Grand Châtelleraut - Territoire zéro chômeur de longue durée

Mercredi 9 février 2022, Chantal Castelnot, préfète de la Vienne, Alain Pichon, président du Département de la Vienne et Jean-Pierre Abelin, président de Grand Châtelleraut ont signé la convention de territoire zéro chômeur de longue durée pour le territoire de Grand Châtelleraut.

Il s'agit d'une convention pluriannuelle (2022-2026) entre l'association « Territoires zéro chômeur de longue durée », l'entreprise à but d'emploi Le Ressort et l'association TOPE 5 (Territoire objectif plein emploi des cinq du châtelleraudais) qui réunit les communes de Cenon-sur-Vienne, Colombiers, Naintré, Scorbé-Clairvaux et Thuré.

Dès 2018, les communes de Cenon-sur-Vienne, Colombiers, Naintré, Scorbé-Clairvaux et Thuré se sont associées pour préfigurer un territoire zéro chômeur de longue durée.

Cette étape de préfiguration a permis :

- La création de l'association Tope 5 du Châtelleraudais pour donner une identité au territoire et porter les travaux de préfiguration ;
- La création d'un comité local pour l'emploi, instance stratégique du droit à l'emploi, composé de représentants de l'État, des collectivités territoriales, des acteurs économiques, des syndicats employeurs et salariés, des structures d'insertion par l'activité, des acteurs associatifs, du fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée et de représentants des personnes privées d'emploi ;
- La création juridique de l'entreprise à but d'emploi Le Ressort.

Depuis le 3 décembre 2021, le Territoire Objectif Plein Emploi des cinq du châtelleraudais est habilité pour mener l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée ».

Le 1<sup>er</sup> mars 2022 marquera l'ouverture de l'entreprise à but d'emploi Le Ressort.

#### Quelle organisation du droit à l'emploi à la suite de cette habilitation ?

- **Le comité local pour l'emploi**

Présidé par les élus du territoire, il est garant et responsable du droit à l'emploi. Il est chargé de piloter l'expérimentation, de veiller à l'atteinte de l'exhaustivité (c'est-à-dire à la sortie de la privation d'emploi de l'ensemble des personnes éligibles) et de la non-concurrence des emplois supplémentaires créés sur le territoire.

Il se dote des moyens nécessaires pour informer les personnes privées d'emploi et les accompagner jusqu'à la sortie de la privation d'emploi, de développer les activités utiles au territoire et de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire.

- **L'association Tope 5 du Châtelleraudais**

Elle constitue l'outil opérationnel du comité local pour l'emploi, rencontre les personnes privées d'emploi, anime les différents groupes de travail et est force de proposition pour le comité local pour l'emploi.

**Cabinet de la préfète  
Bureau de la communication  
interministérielle**

Mél [anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr](mailto:anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers

- **L'entreprise à but d'emploi Le Ressort**

Elle permet le retour à l'emploi de tous ceux qui ne pourront pas sortir de la privation d'emploi dans les emplois existants sur le territoire.

Elle embauche sans sélection les personnes orientées par le comité local pour l'emploi et développe les activités utiles au territoire pourvoyeuses d'emploi.

Le modèle économique de l'entreprise à but d'emploi Le Ressort s'articule autour de 3 pôles d'activité la première année :

- **La galerie du réemploi**

**Objectif : détourner du flux déchetterie les objets et matériaux qui peuvent être revalorisés**

- Ateliers de revalorisation pour donner une seconde vie aux objets (création, revalorisation, transformation, réparation, nettoyage...);
- Galerie marchande multi-thématiques (matériaux, décoration, articles de sport, jardin et loisirs extérieurs, friperie bonnes affaires...);
- Espace d'animation et de sensibilisation ouvert à de multiples partenaires (exposition d'artistes, initiation au « faire soi-même », ateliers bricolage, impression 3D...).

- **L'alimentation en circuit court**

**Objectif : produire localement notamment pour répondre aux besoins de la restauration collective**

- Production de champignons cultivés en cave de tuffeau sur le site du pôle châtelain Richard Cœur de Lion ;
- Maraichage bio à l'espace test du lycée agricole de Thuré.

- **La conciergerie de territoire**

**Objectif : améliorer la qualité de vie sur le territoire**

- Pour les professionnels ou les associations du territoire : des services du quotidien, une aide à la mise en place d'une démarche zéro déchet, des prêts de main d'œuvre à but non lucratif, etc.
- Pour les habitants : des coups de main pour résoudre les défis du quotidien ;
- Pour les collectivités : un soutien aux services municipaux lors des périodes de surcroît d'activité.

Pour atteindre l'objectif de l'expérimentation à savoir la sortie de la privation d'emploi de l'ensemble des personnes volontaires et éligibles, l'entreprise à but d'emploi Le Ressort prévoit le recrutement de :

- 42 équivalents temps plein à fin 2022
- 64 équivalents temps plein à fin 2023
- 93 équivalents temps plein à fin 2024
- 120 équivalents temps plein à fin 2026 (fin de la période d'expérimentation)

La participation des partenaires pour l'exercice 2022 :

- Les communes (fonctionnement) - Naintré : 10 059 €, Cenon-sur-Vienne : 5 288 €, Thuré : 8 634 €, Colombier : 4 300 € ;
- La commune de Scorbé-Clairvaux qui possède la champignonnière pour une exploitation par l'EBE va financer les travaux d'étude et de mise en sécurité ;
- Grand Châtellerault : 200 000 € d'investissement et 50 000 € de fonctionnement ;
- Le Département de la Vienne : 76 380,89 € au titre du développement de l'emploi ;
- L'État : 510 000 € au titre du développement de l'emploi et 194 000 € en dotation d'amorçage.